

C'est dans la salle de lecture que, suite à votre inscription, vous pourrez faire vos recherches et accéder aux ressources.

Règlement salle de lecture

Règlement

A télécharger ici : [Règlement de la salle de lecture](#)

Horaires

Horaires d'ouverture de la salle de lecture : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Pas de délivrance de documents entre 11h45 et 14h ; les demandes doivent être effectuées avant 11h30.

Fermetures annuelles : du 1^{er} au 7 juillet inclus ainsi qu'entre Noël et le jour de l'an.

Salle de lecture des Archives départementales de Tarn-et-Garonne

Inscription

Le président de salle vous accueille, assure votre inscription et vous explique le règlement de la salle de lecture que vous vous engagez à respecter.?

L'inscription est gratuite et ouverte à tous. Elle se fait sur présentation d'une pièce officielle d'identité munie d'une photographie. ?

Une carte personnelle de lecteur vous est alors remise. C'est avec cette carte que vous effectuerez vos

commandes.

?L'inscription est à renouveler au début de chaque année civile.

L'organisation de la salle de lecture

Le président de salle vous orientera dans vos recherches et vous aidera à vous approprier l'ensemble des ressources et des outils disponibles. Il n'est pas tenu d'effectuer les recherches à votre place.

La salle de lecture comprend 14 places pour la consultation des documents originaux. 1 lecteur de microfilms et 6 postes informatiques dédiés aux archives numérisées sont disponibles.

Il est possible de brancher un ordinateur portable. Un accès wifi permet la navigation sur internet. Un identifiant et un mot de passe doivent être délivrés au préalable à chaque lecteur.

Les ressources disponibles

Les inventaires des fonds et le catalogue de la bibliothèque sont à votre disposition sous forme papier ou électronique.

Sont également disponibles les inventaires des services d'archives des départements voisins ainsi que les bulletins des sociétés savantes et quelques ouvrages de référence.

Sont en accès direct :

- les registres paroissiaux et d'état-civil (jusqu'en 1934),
- les plans (1808-1839) et plans par masses de culture (an XI-1807) du cadastre napoléonien,
- les listes nominatives de recensement (début XIXe siècle -1968),
- les registres matricules d'incorporation militaire (1865-1938),
- les tables de successions et absences de l'enregistrement (1808-1839),
- les cartes postales.

Une question ? [Utilisez le formulaire de contact](#)